Procès-verbal de la séance de l'Assemblée primaire d'Icogne du lundi, 22 juin 2026
Séance N°1 - 2026

de 20h00 à 22h00
à la Salle des Abris de la Thoune

Président : M. Olivier Duchoud
Vice-Présidente : Mme Anne-Christine Rey-Gillioz

Présents : Mme Nathalie von Dach
M. Steve Morard
M. Frédéric Délèze

Excusée : Mme Anne-Christine Rey-Gillioz

Preneur du PV : M. Loïc Berset, Secrétaire-caissier communal

38 citoyennes et citoyens sont présents, ainsi que les 4 membres du Conseil communal. Le Conseil communal accepte également la présence du journaliste du Nouvelliste lors de l'Assemblée primaire.

Le président relève le travail de la commission des finances, le contexte particulier que traverse l'administration communale et relève les efforts d'adaptation et la motivation du personnel communal.

Il annonce que deux conseillers ont déposé leur démission et il explique que les procédures sont actuellement en cours et qu'à ce stade, le conseil communal ne fera pas d'autre commentaire.

Le Président demande une minute de silence en mémoire de M. Bernard Praplan, M. Patrick Locher et M. Eric Emery qui nous ont quittés depuis la dernière assemblée.

Ouverture de l'Assemblée primaire

Au nom de l'ensemble du Conseil communal, le Président a le plaisir d'ouvrir l'Assemblée primaire, appelée à se prononcer sur les comptes 2025 de la Municipalité, en souhaitant la plus cordiale des bienvenues.

Avant d'ouvrir la séance, le Président rappelle que l'assemblée a été convoquée dans les délais légaux par affichage et par publication sur le site internet de la commune. Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, le Président informe que la séance est enregistrée dans sa totalité.

Le Président remercie les citoyennes et citoyens d'avoir répondu présent et souhaite que cette Assemblée se déroule dans un esprit serein et positif pour faire honneur à l'ensemble de notre Communauté.

L'ordre du jour de ce soir est donc le suivant :

1. Scrutateurs. Nomination
2. Procès-verbal de l'Assemblée primaire du 15 décembre 2025. Approbation
3. Travaux de rénovation des sources de Corbyre.
   Crédit d'engagement de CHF 400'000.—. Décision
4. Comptes 2025 de la Municipalité. Lecture
5. Rapport de la Fiduciaire de contrôle. Lecture
6. Comptes 2025 de la Municipalité. Approbation
7. EMS intercommunal le Christ-Roi.
   Coûts de construction. Information
8. Divers

Le Président demande s'il y a des remarques concernant l'ordre du jour ?
Aucune remarque n'est formulée. Il désigne Monsieur Loïc Berset, secrétaire communal, pour la rédaction du procès-verbal.

POINT 1 : NOMINATION DES SCRUTATEURS

Le Président nomme M. René-Pierre Mayor à sa gauche et M. Christian Schwartz à sa droite, comme scrutateurs. Le Président demande également de compter les votes des membres du Conseil.

POINT 2 : PROCÈS-VERBAL DU 15 DÉCEMBRE 2025

Le procès-verbal de la dernière assemblée primaire était à disposition sur le site internet de la commune ainsi qu'au guichet de l'administration communale. Le Président demande si un membre souhaite une lecture complète ?

Aucune demande de lecture complète n'est formulée.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des questions par rapport au procès-verbal ? Aucune question n'est formulée.

Le Président revient sur quelques questions relevées lors de la dernière assemblée primaire. Il revient brièvement sur le point des sources de Corbyre. Les informations complémentaires demandées ont été préparées et le sujet fait précisément l'objet d'un prochain point à l'ordre du jour. Concernant les achats des terrains du golf, une information sera donnée dans les divers.

M. Jean-Robert Mayor avait également demandé des précisions concernant l'inventaire des biens, tableaux et objets appartenant à la Commune et une réflexion est menée afin d'avoir un inventaire aussi complet que possible du patrimoine communal.

Une question avait été posée au sujet de la baisse des prévisions des redevances hydrauliques et des revenues liées à l'énergie de dépassements. Le Président explique que dans les comptes 2025 cette diminution des revenus est déjà concrétisée avec un montant de CHF 580'000.- par rapport à l'exercice 2024.

Vote

Le Président demande s'il y a des questions et soumet le procès-verbal au vote et déclare :

« Acceptez-vous le procès-verbal de la dernière assemblée primaire du 15 décembre 2025 tel que présenté ? »

Résultat :

- Oui : 11 + 18 = 29
- Non : 0
- Abstentions : 9

Le Président annonce que procès-verbal est approuvé et remercie Mme Marie-Eve Revey pour sa rédaction.

POINT 3 : TRAVAUX DE RÉNOVATION DES SOURCES DE CORBYRE – CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE 400'000.-- CHF

Le Président développe l'introduction et l'historique du dossier. Il explique qu'il s'agit avant tout d'une régularisation demandée à la suite du rapport de l'Inspectorat des finances de l'État du Valais, car l'engagement financier représenté par ce projet dépasse la compétence du Conseil. Il souligne l'importance de l'infrastructure des sources de Corbyre dans l'approvisionnement en eau portable des communes concernées. Il explique que la Commune de Lens conduit les travaux de rénovation sur ce site. Le coût total du projet est estimé à environ CHF 3.9 millions. Il souligne que le crédit d'engagement d'un montant de CHF 400'000 respecte la base d'une quote-part de 10% correspondant aux droits d'eau historiques de la commune d'Icogne sur ces sources. Le Conseil communal recommande à l'Assemblée primaire d'accepter ce crédit d'engagement de CHF 400'000.--.

Le Président souligne également que le document relatif à ce point a été mis en ligne tardivement à la date du 6 juin au lieu du 2 juin et qu'il s'agit d'une erreur de la part de l'Administration communale.

Il donne ensuite la parole à M. Yves Rey, représentant de la Commission des finances, qui va présenter le rapport de la Commission. M. Yves Rey explique que le rapport donne uniquement le préavis de la commission des finances ; un préavis technique et non un avis politique ou personnel.

Il présente les éléments clés avec le coût total de CHF 3.9 millions et rappelle que la la quote-part ramenée à sa valeur historique, à savoir 10% ce qui correspond à une participation maximale, pour la Commune d'Icogne de CHF 400'000.--. Il s'agit de travaux qui s'étalent sur plusieurs années (2022-2026). Le 28 mai la commission avait donné un préavis temporairement positif. Ensuite avec l'apport d'informations demandé par la Commission, celle-ci a pu se positionner concrètement sur ce dossier et confirmer leur préavis positif. M. Yves Rey rappelle l'importance de ces travaux pour la sécurité et la pérennité de

l'approvisionnement en eau potable de toute la région. Il souligne également la nécessité d'une régularisation des conditions entre les communes partenaires dans l'intérêt de la Commune et de sa collectivité. Une attention particulière devra être portée à la validation finale des coûts. Il revient également sur le fait que la demande de crédit d'engagement aurait dû être faite bien plus tôt, dès 2022, car dès le départ il était connu que le projet allait financièrement dépasser la compétence du Conseil. Finalement il relève qu'il y a un risque juridique et institutionnel si l'Assemblée Primaire refuse d'accepter le crédit d'engagement, car la Commune s'est déjà engagée dans ces travaux.

Discussion

Questions :

M. Jean Mayor : Il demande s'il y aurait des dépassements possibles par rapport aux travaux qui restent encore à effectuer ? Le Président explique qu'à l'heure actuelle, il ne devrait pas y avoir de dépassement.

Mme Alice Hensel : Elle demande s'il y aura des répercussions sur les prix, les charges et amortissements. Le Président explique que la taxe est liée au service des eaux qui est autofinancé. Le prix de l'eau ne va pas changer suite aux travaux de Corbyre, car le fond du service des eaux est actuellement excédentaire. Le Président fait le rapprochement avec l'Er de Lens. M. Steve Morard explique que dans le cadre du nouveau règlement, il y aura certainement une nouvelle manière de calculer ces taxes et qu'une augmentation est possible.

Mme Gasser Laurence : Elle exprime qu'à la dernière assemblée un million avait été demandé. Elle demande si, aujourd'hui, le million aurait été dépensé ? Elle demande si à la prochaine Assemblée primaire il n'y aura pas une nouvelle demande de crédit d'engagement ? Le Président exprime qu'il s'agissait d'une marge de manœuvre pour pouvoir monter la cote part à 25%. Aujourd'hui le message est passé et le Conseil propose de laisser la cote part à 10% et de ce fait, la marge de manœuvre à 1 mio n'est plus nécessaire. Elle demande si Lens avait aussi participé pour les travaux à l'Er de Lens. Le Président répond que Lens avait évidemment participé aux travaux de rénovation.

Le Président demande s'il y a encore des questions ? Aucune remarque n'est formulée. Dès lors, le Conseil communal propose d'accepter le crédit d'engagement.

Le Président prend note de ces remarques et remercie les intervenants.

Vote

Le Président demande « Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 400'000.- pour la rénovation des sources de Corbyre ? »

Résultat :

- Oui : 22 + 12 = 34 + 3 = **37**
- Non : **0**
- Abstention : **4**

Le crédit d'engagement pour la rénovation des sources de Corbyre est accepté et le président remercie l'Assemblée pour la confiance accordée.

POINT 4 : COMPTES 2025 DE LA MUNICIPALITÉ. LECTURE

Le Président présente d'abord les comptes de fonctionnement :

- Revenus financiers : 7'151'729.00
- Charges financières : 6'334'127.36
- Marge d'autofinancement : 817'601.64
- Excédent de charges : 84'807.97

Soit un résultat légèrement meilleur que le budget qui prévoyait un excédent de charge de CHF 96'995.27.

Il passe ensuite aux comptes d'investissement

- Dépenses : 1'076'410.05
- Recettes : 295'434.89

Ce qui donne un total d'investissements nets de CHF 780'975.16 et un excédent de financement de CHF 36'626.48 pour l'exercice 2025.

Le Président présente les différents comptes des dicastères du compte résultat 2025 :

- Administration : Charge nette de CHF 868'959.13. Une nouvelle législature et l'absence du secrétaire-caissier communal depuis octobre ont marqué les comptes 2025.
- Ordre et sécurité publics, défense : Charge nette de CHF 247'190.22.
- Formation : Charge nette de CHF 613'283.90.
- Culture, sports et loisirs, églises : Charge nette de CHF 602'692.44
- Santé : Charge nette de CHF 232'637.19
- Prévoyance sociale : Charge nette de CHF 812'975.14. Une hausse du coût d'exploitation des crèches et UAPE administrées par la Fondation Fleurs des Champs s'est avérée inférieur d'environ CHF 78'000.- par rapport au montant budgété.
- Transports et télécommunications : Charge nette de CHF 818'263.27.
- Protection de l'environnement et aménagement du territoire : Charge nette de CHF 344'354.97 qui dépasse le budget.
- Service des eaux : Excédent de revenus de CHF 102'927.25, viré au bilan.

- Service des égouts : Excédent de charges de CHF 8'627.10, viré au bilan.
- Service de la voirie : Excédent de revenus de CHF 27'930.33, viré au bilan.
- Economie publique : Un revenu net de CHF 424'445.04 qui dépasse le budget d'environ CHF 36'000.-.
- Taxes de séjours : Excédent de revenus de CHF 162'124.30. Une entrée en vigueur au 1er mai 2025 du nouveau règlement communal a entraîné une augmentation de revenu. Pour 2026, cette hausse devrait être plus importante.
- Finances et impôts : Un revenu net de CHF 4'031'103.25, inférieur au budget. Les conditions hydrologiques de l'année 2025, qui ont occasionné une baisse du débit moyen d'eau utilisable, sont la cause de cette baisse significative.

Le Président résume le compte de résultat comme :

- Total de charges : CHF 7'410'164.07
- Total de revenus : CHF 7'325'356.10
- Excédent de charges : CHF 84'807.97

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des questions :

Discussion

Questions :

M. Gaston Bagnoud a examiné les comptes et a quelques remarques et questions :

Administration : au niveau des honoraires distribués aux élus, certains paraissent très importants. Il souligne un montant total, jetons de présence, frais de déplacement y compris pour la présidence de 146'000 CHF. Pour la vice-Présidente, un montant 30'000 CHF + 4'800 CHF, pour les conseillers 25'000 CHF + 4'800 CHF. Il souligne que les sous-traitances sont catastrophiques. Il avance le programme de législature de CHF 16'886.-. Il explique que pour lui, ce programme de législature n'a rien amené.

Il soulève également le montant de la communication de CHF 11'302 et CHF 3'500 à un journaliste. Il explique qu'il s'agit de dépense inutile et soulève un problème de bonne gestion.

Il vient ensuite sur le coût élevé de l'accompagnement du personnel qui se chiffre pour la commune à CHF 9'650.-. Il vient également sur la recherche de personnel d'un montant de CHF8'705.-. Il souligne également les frais juridiques de CHF 7'500.00.

Il souligne un montant total pour les sous-traitances de CHF 53'000.- et demande si l'on a encore besoin d'un Conseil communal si tout se passe par des sous-traitances. Il explique que ces dépenses pour la Commune n'ont rien amenées de constructif et de positif à la commune.

Le Président intervient concernant son salaire versé. Il souligne qu'il ne touche pas CHF 148'000.-. Il explique que la recherche de personnel était pour Adecco pour la recherche d'un nouveau secrétaire-communal. Les CHF 3'500.- était pour la communication sur le site internet par Danielle Emery Mayor et les CHF 8'300.- sont liés au changement de logo et la nouvelle charte graphique.

La fiduciaire prend la parole pour expliquer que le montant sur le certificat de salaire du Président est inférieur à ce qui est avancé.

Le Président demande s'il y a d'autres questions. Aucun commentaire.

Il passe ensuite sur le détail des comptes d'investissement :

- Administration : Investissement net de CHF 35'700.45 (CHF 27'000 pour le projet de parcelle 267 et CHF 8'700.45 pour le logiciel du nouvel ERP.
- Culture, sports et loisirs, églises : Investissement net de CHF 462'063.71 qui se compose d'investissements réalisés par l'ACCM pour les infrastructures dédiées aux sports et loisirs et des investissements couverts à hauteur de CHF 55'000.- par l'utilisation d'une partie du fonds taxes de séjour.
- Santé : Investissement net de CHF 94'337.44 composé du coût des travaux de réfection de l'EMS Christ-Roi.
- Transports et télécommunications : Investissement net de CHF 253'939.80 réparti entre la construction des routes cantonales et nationales (CHF 33'275.75), l'éclairage public communal (CHF 9'730.50) et la rénovation des routes agricoles (CHF 426'303.55).
- Protection de l'environnement et aménagement du territoire : Investissement net négatif de CHF -65'066.24 relatif au compte Réfection captages Corbyre qui correspond à l'annulation de l'investissement comptabilisé en 2024.

Discussion

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des questions :

M. Gaston Bagnoud : Il interroge sur la zone artisanale des Moulins : Rien n'est fait et il y a un montant de CHF 16'000.-, pourquoi ? Le Président exprime qu'il s'agit de faire un plan d'affectation de zone et le plan est transmis à la commission bourgeoisiale. Le Président explique qu'il s'agit du bureau ArcAlpin SA qui s'occupe de la LAT également.

M. Bagnoud souligne également un montant de CHF 87'000.- pour la LAT. Il demande qui a pu bénéficier de ce montant. Il demande ce qui compose ce montant de 87'000. Le Président souligne qu'il s'agit d'une obligation légale depuis la votation de 2012. Il explique qu'il s'agit d'un montant pour plusieurs années. La fiduciaire confirme qu'il s'agit bien d'un montant sur plusieurs années, de mai 2023

à novembre 2025. La fiduciaire rajoute que le bureau Arcalpin SA a bénéficié du montant de CHF 86'000.- et Nivalp SA pour un montant de CHF 1'479.- pour la révision cadastrale des forêts.

M. Bagnoud explique aussi que la Commune investit CHF 517'000.- dans l'ACCM alors que pour le village d'Icogne l'investissement n'est que de CHF 350'000.-. Il estime qu'il y a une disproportion entre ces deux montants et qu'il serait bien que le Conseil s'intéresse à la commune d'Icogne afin d'éviter que la majorité des invetissements se fasse sur le Haut-Plateau. Il n'est pas d'accord sur le fait d'introduire un montant négatif de CHF 180'908.20 dans les comptes d'investissements, il estime que ça fausse les résultats du bilan.

Le Président demande s'il y a encore des questions. Aucun commentaire.

Le Président présente ensuite les comptes du bilan en annonçant une fortune nette au 31 décembre2025 de CHF 10'384'073.96 pour la Commune. Sur la base des indicateurs établis selon les directives de l'Etat du Valais : le taux d'endettement de la Commune d'Icogne est à -120.42% qui est considéré comme bon. Le degré d'autofinancement est de 104.69% et correspond à une situation économique qualifiée de haute conjoncture. La fortune nette par habitant s'établi donc en 2025 à CHF 7'261.-. Le Président explique que la situation financière de la Commune reste saine et est capable de faire face à ses engagements.

Le Président conclut en annonçant que le Conseil communal propose d'approuver les comptes de l'exercice 2025 tels qu'ils sont présentés.

Discussion

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des questions :

M. Gaston Bagnoud : Il exprime que le bilan est bon, mais pas exceptionnel. Il souligne que la Commune a 3 mio de liquidité dont 1.7 mio qui sont dûs au service des eaux. Les liquidités à disposition du budget courant ne sont que de 1.3 mio. Le Président remercie M. Bagnoud et il demande s'il y a encore des questions.

POINT 5 : RAPPORT DE LA FIDUCIAIRE DE CONTRÔLE. LECTURE

Le Président introduit le point et donne la parole à M. Christophe Cordonier de la Fiduciaire de Crans-Montana pour la lecture du rapport. A la suite du rapport, M. Christophe Cordonier propose à l'Assemblée primaire d'approuver les comptes 2025.

Il souligne qu'un collaborateur de la fiduciaire a participé à l'établissement des comptes et que ce même collaborateur n'a donc pas participé à la révision des comptes.

Le Président remercie chaleureusement la fiduciaire pour son travail et son soutien précieux dans un contexte particulier pour notre administration. Il met en avant le professionnalisme et la qualité du travail.

POINT 6 : COMPTES 2025 DE LA MUNICIPALITÉ. APPROBATION

Vote

Le Président demande à l'Assemblée primaire :

« Acceptez-vous les comptes 2025 de la Municipalité tels que présentés ? »

Oui : 10 + 28 = **38**

Non : **0**

Abstention : **0**

Le Président informe que les comptes 2025 de la Municipalité d'Icogne sont acceptés par l'Assemblée primaire tels que présentés.

POINT 7 : EMS INTERCOMMUNAL LE CHRIST-ROI – COÛTS DE CONSTRUCTION. INFORMATION

Le Président explique que cet établissement représente un investissement important pour la Commune. Après plusieurs années de travaux, le chantier est aujourd'hui à son terme et pour en présenter les points importants, il accueille M. Joseph Cordonier, surveillant du chantier et M. David Eichenberger, architecte du projet.

M. David Eichenberger prend la parole en présentant les chiffres importants. Il explique qu'après pratiquement 8 ans de projet, ils arrivent au bout de ce chantier. Avec un montant total d'investissement de 27,9 Mio voté par l'Assemblé primaire en début de projet, il explique que le renchérissement est resté raisonnable. Il informe qu'il faut savoir qu'entre 2018 et 2026, il y a environ 15% d'augmentation dans les coûts de construction. Il souligne que la part de la Commune d'Icogne se monte à 2% du coût total du projet. Le plan de base était de laisser l'établissement en fonction en gardant les résidents sur place, mais que finalement, ils ont décidé de les déplacer au CVP de Crans-Montana. Cela a permis de réaliser certaines améliorations comme l'ajout de lits supplémentaires, pour augmenter la capacité de l'établissement, ou la réfection totale de la toiture avec l'installation d'une centrale solaire qui couvre environ 60% de la consommation en énergie de l'établissement.

Il explique que si les résidents avaient dû rester sur place, il n'aurait pas été possible de refaire la cuisine et la buanderie à neuf étant donné que les équipements auraient dû rester en activité pour assurer l'exploitatation de l'EMS.

M. Joseph Cordonier demande s'il y a des questions ?

Discussion

M. Gaston Bagnoud : Il demande s'il est normal d'avoir un tel dépassement sur le montant total d'investissement initial et regrette que l'on n'arrive pas à avoir de meilleurs devis ? M. Joseph Cordonier explique qu'il ne s'agit pas d'un dépassement à proprement parler étant donné que les travaux prévus dans les 27 millions ont été réalisés dans ca cadre. Il souligne que le renchérissement qui n'est pas prévu dans les budgets, se monte à environ 6% alors que durant la même période, d'autres chantiers ont été confrontés à des augmentations de 15% à 20%. Le reste du montant correspond à des investissements supplémentaires qui ont été rendus possible avec le déménagement des résidents comme précisé auparavant.

M. Gérard Mayor : Il demande quelle était la capacité du home avant la rénovation ? M. Eichenberger explique qu'il y avait 80 lits et que sur ces lits, il y avait 20 chambres doubles et le reste en chambres simples. Après rénovation, l'EMS possède 98 résidents actuellement et possède encore 4-5 chambres doubles dédiés aux couples. M. Gérard Mayor souligne la très faible augmentation de capacité. M. Cordonier explique que cela est lié à l'évolution des directives qui n'autorisent les chambres doubles plus que dans quelques cas particuliers. Il a fallu négocier avec le service de la santé du Canton pour pouvoir mettre dans des chambres doubles certains résidents pour pouvoir augmenter les revenus et pouvoir couvrir les frais de fonctionnement.

Mme Gasser Laurence : Quel est le prix journalier ? M. Cordonier explique qu'il s'agit d'un même prix pour tous les EMS donné par le canton. Il doit se situer autour des CHF 135.-. Il explique que les prix sont imposés pour tous les EMS du Canton.

Le Président remercie les deux intervenants et leur souhaite un bon retour chez eux. Il donne la part finale de la Commune d'Icogne qui est de CHF 603'407.-.

POINT 8 : DIVERS

Le Président ouvre les divers avec le point des terrains du golf qui avait été repoussé lors de la dernière Assemblée primaire. Il souligne que la Commune doit attendre les résultats de la procédure d'expropriation lancée par les Communes. Dès que les valeurs auront été établies, l'analyse du dossier ainsi que les discussions pourront être reprises. La procédure prendra, selon le Président, plusieurs années et ce dossier est mis en attente. Il souligne que ce dossier passera à la Commission des finances et ensuite à l'Assemblée primaire le moment voulu.

Le Président continue avec le deuxième point des divers qui concerne le terrain « Maison de la Lienne ». Il souhaite informer l'Assemblée primaire que le Conseil communal a pris la décision d'engager les démarches nécessaires en vue de l'acquisition de la parcelle sous réserve de l'approbation d'une future Assemblée primaire. Cette décision repose sur le potentiel que représente ce bien pour la Commune, tant en matière de logement, que de revalorisation du patrimoine communale dans l'intérêt de la population. Le Conseil Communal entend poursuivre ce projet avec la rigueur nécessaire avec l'élaboration d'un avant-projet. Il souligne que la Commission des finances sera également associée à cette démarche et poursuivra son analyse du projet. Une fois ces éléments réunis, le Conseil communal reviendra devant l'Assemblée primaire pour que celle-ci puisse se prononcer en toute connaissance de cause.

Discussion

Berthoud Christelle : Elle demande au Conseil de faire une réflexion pour éventuellement prévoir une salle plus grande avec une meilleure capacité d'accueil. Le Président explique que le Conseil prend note de cette demande, il continue en expliquant qu'à l'heure actuelle, le Conseil communal a trois projets immobiliers en réflexion et que la question de la salle fait partie des réflexions.

M. Gaston Bagnoud : Il demande si, concernant les terrains du golf, la question de l'utilité public a été acceptée ? Le Président explique qu'il ne gère pas le dossier, mais explique que la Commune attend la fin de la procédure d'expropriation pour analyser s'il y a un intérêt pour celle-ci d'acheter les terrains en question. Il explique que ce sont les Communes de Lens et Crans-Montana qui mènent les démarches.

M. Bagnoud Gaston : Il demande si le fait que le bâtiment fasse partie du patrimoine de la société de la Lienne SA et des concessions de la Lienne ne soit pas un problème ? Le Président explique que c'est la société de la Lienne qui propose d'acheter le terrain. Il souligne qu'il y aura certainement des discussions avec les communes concédantes. Le Président explique qu'il y aura encore des

discussions à avoir et que le Conseil reviendra devant l'Assemblée primaire lorsque le projet sera abouti et prêt à être présenté.

M. Gaston Bagnoud souligne qu'il y a très peu de terrain en zone à bâtir sur cette parcelle. Le Président remercie pour les informations, le dossier sera encore à analyser.

Le Président demande s'il y a des questions concernant ces deux points ? Aucune remarque n'est formulée. Le Président donne maintenant la parole aux membres de l'Assemblée primaire pour les divers en expliquant que M. Pierre Emery, chef du service technique, ainsi que les conseillers sont à disposition pour répondre aux questions :

Mme Laurence Gasser : Elle souligne que lors de la dernière Assemblée primaire un crédit de CHF 100'000 avait été voté pour la rénovation du centre du village. Elle demande si l'Assemblé peut voir ou avoir des informations sur ce qui a été mis en place depuis la dernière Assemblée primaire. M. Pierre Emery prend la parole et explique qu'il y a beaucoup d'idées en cours, mais, qu'actuellement il n'y a pas de projet abouti et qu'il serait certainement de bon aloi que la population soit informée une fois que le projet sera arrêté. Le Président demande si M. Gaston Bagnoud, président de la commission de rénovation du centre du village, souhaite donner des informations complémentaires ? Il souligne qu'un budget a été donné pour faire un avant-projet et que les réflexions sont toujours en cours.

M. Bigler Kevin : Il demande s'il n'est pas possible de mettre des moloks à compost proche des écopoints de la Commune. Il souligne que pour du compost, il est regrettable de se déplacer jusqu'à la déchetterie. M. Pierre Emery soulève que la réflexion a déjà été faite. Il souligne que la Commune est réticente à mettre ce type de molok, car, par expérience, ils sont souvent utilisés de la mauvaise manière. Il souligne également que les gens qui sont à côté de ces moloks seront également dérangés. Mme Nathalie von Dach rejoint Monsieur Emery en disant que la déchetterie émet déjà une certaine odeur lors des chaleurs et ne souhaite pas transporter ce désagrément dans le village. M. Bigler Kevin explique que de devoir faire le trajet en voiture jusqu'à la déchetterie pour poser un sac de compost, ce n'est pas écologique et contre-productif, et que des moloks enterrés peuvent régler le problème des odeurs. Il souligne également de ne pas mettre ces moloks à tous les écopoints, mais uniquement à ceux qui sont les plus isolés. Mme Nathalie von Dach explique que la configuration des moloks et écopoints sont justement à proximité des habitations pour les rendre les plus utiles possibles. M. Pierre Emery explique que la Commune doit également penser au temps que le personnel des travaux publics doit mettre pour vider les poubelles aux différents coins de la Commune. M. Pierre Emery prend évoque l'exemple des sacs à chiens pour illustrer le risque de voir apparaître des sacs abandonnés.

Mme Carole Constantin : Elle a une question concernant les lumières la nuit. Elle demande si on ne peut pas mettre des lumières qui s'allument la nuit uniquement lorsqu'il y a des passages ? M. Pierre Emery explique que la Commune jusqu'à présent s'est concentrée sur la rénovation générale de l'éclairage public et en particulier sur l'amélioration de son efficience. Il y a de nouvelles directives demandant de stopper l'éclairage la nuit, mais il y a des discussions en cours avec Oiken au sujet de systèmes qui permettent d'augmenter la luminosité des

lampadaires lorsqu'une présence est détectée. Le Président souligne que le Conseil a pris note de la demande.

Mme Thérèse Kamerzin : Elle demande si le chemin d'accès à Vouebe sera rouvert ? M. Pierre Emery explique qu'ils ont essayé d'améliorer la situation avec des travaux et aplanir la montée. Les travaux publics se sont rendu compte qu'il y a des choses qui ne fonctionnent pas et cela sera corrigé au cours du mois de septembre. Ils ont également fermé le petit chemin pour des raisons de sécurité.

M. Patrice Mayor : Il explique qu'il est incommodé par la poussière de la route derrière son chalet. Cette route est qualifiée de route agricole. Mme Emery précise qu'elle est agricole avec une mention d'intérêt historique. M. Patrice Mayor explique qu'aujourd'hui, avec toutes les constructions qui longent cette route, ainsi que la place de fête à quelques mètres, elle peut être dénommée autrement qu'agricole. Il souligne le nombre de voitures qui passent par cette route, souvent avec des vitesses inappropriées. Tout ce passage, ainsi que le fait que la route ne soit pas goudronnée, fait qu'il se retrouve sous énormément de poussière. Il demande si des travaux jusqu'à la place de fête seraient envisageables. M. Pierre Emery explique que c'est le Canton et la Confédération qui s'occupent de cette route. La Commune touche des subventions pour refaire la route qui est agricole. Il explique que Tsillon a été refaite, mais la Commune n'a pas eu de mot à dire si elle veut toucher les subventions. La Canton et la Confédération n'acceptent pas de goudronner cette route. Alors si la Commune décide de quand même le faire, elle devra restituer les subventions versées pour l'ensemble des routes agricoles. M. Patrice Mayor demande si la dénomination de la route peut changer afin de résoudre ce problème ? M. Pierre Emery explique que non. Le Canton et la Confédération n'entrent pas en matière quant au reclassement de cette route et la commune ne peut rien y faire pour le moment.

Il est proposé de mettre des obstacles pour réduire la vitesse des voitures. Le Président explique qu'il y a certainement des choses à faire. Il comprend que ça ennuie les riverains, il explique que le Conseil prend note et reviendra avec des possibilités. Le Président explique qu'il attend également du Canton une réponse pour mettre les Vernasses à 30km/h.

M. Gaston Bagnoud : Lors de la dernière assemblée primaire, un citoyen avait demandé d'être informé sur l'ambiance qui règne au sein du Conseil communal et de l'administration. Il a fait un inventaire de ce qu'on entend et de ce qu'on peut lire dans les journaux. L'Assemblée Primaire met le holà à cette intervention. Le Président explique qu'en introduction, il avait exprimé l'avis du Conseil sur ce dossier-là et qu'il n'y aurait pas plus d'information communiquée ce soir. M. Gaston Bagnoud demande quels étaient les raisons des deux démissions ? Il demande pourquoi le Conseil ne fait pas preuve de transparence ? Il estime que c'est une absence de communication envers les citoyens. Mme Nathalie von Dach et M. Steve Morard expliquent qu'aujourd'hui les éléments sont en cours de procédure et il n'y a pas lieu de communiquer pour l'instant. Ils répètent la volonté du Conseil à ne pas communiquer ce soir sur ce dossier qui est en cours.

Mme Gasser Laurence : Elle demande ce qu'il en est de l'ancien directeur, M. Fournier, de l'EMS Christ-Roi qui est parti « les poches pleines » ? Le Président explique qu'il y a eu des plaintes et que la procédure est encore en cours. Le dossier n'est pas encore terminé et il n'y a pas eu de jugement pour l'instant.

Le Président demande s'il y a encore des questions ? Aucune remarque n'est formulée.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le Président remercie les membres du Conseil communal ainsi que l'ensemble du personnel administratif et technique et toutes les personnes qui œuvrent pour Icogne. Il invite l'Assemblée à rester partager un verre de l'amitié et souhaite une bonne soirée à tous.

La séance est levée à 22h00.

Le Président	Le secrétaire communal
Olivier Duchoud	Loïc Berset